

Thierry LODO

Commissaire aux Comptes

1 rue Pierre RECTORAN - 64100 BAYONNE

Siret: 482 575 461 00025

t: 05.59.52.01.44 f: 05.59.52.98.17

@ : lodo@cabinetlecca.fr

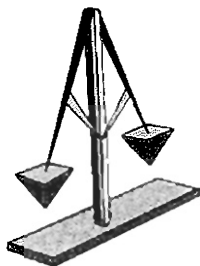
« ASSOCIATION DIOCESAINE DE BAYONNE »

Siège Evêché : 16 Place Monseigneur Vansteenbergh

64100 BAYONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018



Thierry LODO

Commissaire aux Comptes

1 rue Pierre RECTORAN - 64100 BAYONNE

Siret: 482 575 461 00025

t: 05.59.52.01.44 f: 05.59.52.98.17

@ : lodo@cabinetlecca.fr

Association Diocésaine de Bayonne
16 place Monseigneur Vansteenberghe
64100 BAYONNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2018

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Bayonne relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil Diocésain pour les Affaires Économiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Conseil Diocésain pour les Affaires Économiques sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil Diocésain pour les Affaires Économiques.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BAYONNE,
le 10/09/2019,

T. LODO,
Commissaire aux Comptes.


Thierry LODO
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Pau
1, rue Pierre Redoran
64100 BAYONNE
Tel. 05 59 52 01 44 - Fax 05 59 53 54 77

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent: 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	140 274	140 274			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours	9 704		9 704	1 568	8 136
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	3 600 908		3 600 908	3 595 820	5 088
Constructions	33 651 519	14 419 214	19 232 305	19 077 034	155 271
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 471 918	1 942 299	529 619	447 414	82 205
Autres immobilisations corporelles	10 012 914	8 501 085	1 511 829	1 864 063	- 352 234
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours	669 596		669 596	1 266 712	- 597 116
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	508		508	500	8
Prêts	188 145		188 145	168 834	19 311
Autres immobilisations financières	7 442		7 442	7 493	- 51
TOTAL (I)	50 752 928	25 002 872	25 750 057	26 429 439	- 679 382
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	14 009		14 009	1 800	12 209
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs					
· Personnel	2 445		2 445	1 595	850
· Organismes sociaux					
· Etat, impôts sur les bénéfices					
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
· Autres	329 179		329 179	402 088	- 72 909
Valeurs mobilières de placement	20 712 298	107 461	20 604 836	23 177 920	-2 573 084
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	11 044 525		11 044 525	6 435 021	4 609 504
Charges constatées d'avance	25 673		25 673	61 502	- 35 829
TOTAL (II)	32 128 128	107 461	32 020 667	30 079 926	1 940 741
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	82 881 056	25 110 333	57 770 723	56 509 364	1 261 359

Bilan(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 593 132	3 593 132	
Ecart de réévaluation			
Réserves	37 944 098	38 148 701	- 204 603
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-200 902	-204 603	3 701
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	226 753	251 413	- 24 660
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	41 563 081	41 788 643	- 225 562
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources	8 027 859	8 734 625	- 706 766
TOTAL (III)	8 027 859	8 734 625	- 706 766
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	3 715 156	2 748 333	966 823
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	423 775	326 590	97 185
Autres	4 017 547	2 901 312	1 116 235
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	23 306	9 861	13 445
TOTAL (IV)	8 179 784	5 986 096	2 193 688
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	57 770 723	56 509 364	1 261 359
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
acceptés par les organes statutairement compétents			
autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises	105 594		105 594	116 023	- 10 429 -8,99
Production vendue biens					
Production vendue services	258 243		258 243	272 840	- 14 597 -5,35
Montants nets produits d'expl.	363 836		363 836	388 863	- 25 027 -6,44
Autres produits d'exploitation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			62 074	66 373	- 4 299 -6,48
Cotisations			375	536	- 161 -30,04
Autres produits			8 162 471	8 028 597	133 874 1,67
Reprise de provisions					
Transfert de charges			174 399	179 935	- 5 536 -3,08
Sous-total des autres produits d'exploitation			8 399 319	8 275 440	123 879 1,50
Total des produits d'exploitation (I)			8 763 155	8 664 303	98 852 1,14
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés			211 114	176 267	34 847 19,77
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			1 088 934	452 927	636 007 140,42
Total des produits financiers (III)			1 300 049	629 194	670 855 106,62
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion			1 574 631	1 454 192	120 439 8,28
Sur opérations en capital			179 860	1 327 138	-1 147 278 -86,45
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (IV)			1 754 491	2 781 330	-1 026 839 -36,92
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			11 817 694	12 074 827	- 257 133 -2,13
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			1 494 472	1 631 571	- 137 099 -8,40
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-200 902	-204 603	3 701 1,81
TOTAL GENERAL			13 513 069	13 911 001	- 397 932 -2,86

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	287 352	347 526	- 60 174	-17,31
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	106 118	111 251	- 5 133	-4,61
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	1 645 446	1 647 817	- 2 371	-0,14
Services extérieurs	1 655 770	1 314 616	341 154	25,95
Autres services extérieurs	1 338 172	1 239 378	98 794	7,97
Impôts, taxes et versements assimilés	345 208	364 296	- 19 088	-5,24
Salaires et traitements	2 937 438	3 059 057	- 121 619	-3,98
Charges sociales	1 285 854	1 334 693	- 48 839	-3,66
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association	627 104	671 646	- 44 542	-6,63
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 432 041	1 220 449	211 592	17,34
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	17 741	14 133	3 608	25,53
Total des charges d'exploitation (I)	11 678 243	11 324 862	353 381	3,12
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	107 461		107 461	N/S
Intérêts et charges assimilées	37 711	36 600	1 111	3,04
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	182 949	146 814	36 135	24,61
Total des charges financières (III)	328 121	183 414	144 707	78,90
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	127 854	162 862	- 35 008	-21,50
Sur opérations en capital	14 999	181 193	- 166 194	-91,72
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	142 853	344 055	- 201 202	-58,48
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	31 681	36 581	- 4 900	-13,39
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	12 180 898	11 888 912	291 986	2,46
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 332 171	2 022 089	- 689 918	-34,12
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT				
TOTAL GENERAL	13 513 069	13 911 001	- 397 932	-2,86

ASSOCIATION DIOCESAINE 16 PLACE MONSEIGNEUR VANSTEENBERGHE - BAYONNE

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexe 2018

Annexe association

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 57 770 283,73 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 200 902,37 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 9/7/2019 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Emprunts :

- souscription de deux emprunts auprès de la Société Générale : 700 000 € chacun aux caractéristiques suivantes : remboursements à venir sur 7 ans, taux de 0.71% et affectés aux financements de travaux à venir.

Placements :

- souscription au fonds Tuéor et basculement des placements à hauteur de 10 545 851 €. A la clôture de l'exercice, le fonds présente une moins-value latente de 848 715 € liée à une baisse ponctuelle des marchés ; au cours de l'exercice 2019 la moins-value latente a été résorbée. Aucune provision à ce titre n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Les produits exceptionnels suivants ont été encaissés :

- les legs encaissés et affectés en fonds dédiés s'élèvent à : 223 186 € sur les 373 459 € encaissés.
- les assurances vie encaissées et affectées en produits s'élèvent à 291 906 €.
- les ventes immobilières encaissées et affectées en produits s'élèvent à 153 660 €.
- des dons exceptionnels encaissés pour 949 700€ ont été affectés au FCS à hauteur de 649 700€.

Fonds commun de solidarité :

Un prélèvement sur ces produits exceptionnels a permis d'abonder le compte Fonds Commun de Solidarité à hauteur de 794 405 €.

Également, l'Association Diocésaine a bénéficié de dons exceptionnels à hauteur de 649 700 €, affectés au compte Fonds Commun de Solidarité.

Ce compte a été repris à hauteur 249 939 € au titre de financement de travaux en paroisses.

Par ailleurs, le fonds dédiés (197800) intitulé Fonds Commun de Solidarité a été soldé au cours de l'exercice par l'affectation partielle du financement d'un projet immobilier en paroisse à hauteur de 28 591 €.

Financement de travaux en cours :

- Les travaux en cours de la paroisse de Biarritz ont été affectés par une reprise des fonds dédiés au cours de l'exercice à hauteur de 608 959 €.
Une partie des travaux a été passée en charges, le solde à hauteur de 301 089 € a été passé en fonds dédiés ; ce fonds sera à reprendre au fil des amortissements futurs sur les travaux immobilisés.
- Les décaissements au titre du Collège St Michel de Cambo sont enregistrés d'une part à hauteur de 47 647 € dans les travaux en cours. Les avances perçues pour le financement à hauteur de 220 898 € sont enregistrées dans un compte d'avances sur travaux au débit d'un compte de tiers.
- Les travaux en cours à St Léon d'Anglet sont enregistrés en travaux en cours à hauteur de 416 115 € au titre des décaissements et pour 627 873 € au titre des encaissements au crédit d'un compte de tiers.

Social : Un rattrapage de cotisations Cavimac a été appelé par le diocèse de Carcassonne, à hauteur de 26 848 €

Le litige social avec la caisse de retraite KLESIA relatif à des cotisations à acquitter n'est pas dénoué à ce jour, des cotisations au titre de 2014 ont été appelées à hauteur de 2K€, le litige reste provisionné à 16K€.

Maison Diocésaine : au titre de l'exercice, outre les opérations courantes, il a été enregistré un rattrapage de mise à disposition de l'appartement de la communauté Palavra Viva facturé à hauteur de 24 000€ et une contribution aux frais ponctuelle de 24 922€.

Autres informations significatives :

Des legs encaissés et remis en cause par des tiers financeurs pour des sommes supérieures à celles encaissées sont à reverser à hauteur 188 850 €.

Le legs Howard Johnston encaissé à hauteur de 121 959 € affecté en 2011 au profit de la paroisse de Bardos a été remis en cause par une décision de justice, un reversement pourrait être effectué à l'issue de la décision en cours.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable, à l'exception des points suivants :

- le principe de rattachement à l'exercice des charges et produits d'exploitation est soumis à un plafond minimum de 5 000€ par opération,
- dans les paroisses les engagements sociaux ne sont pas constatés : les congés à payer acquis par les salariés notamment.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Informations générales complémentaires : précisions relatives à l'addition des comptes des différentes entités du diocèse.

- Pároisses et Association Diocésaine de Bayonne :

L'Association Diocésaine de Bayonne (ADB) est la structure qui couvre juridiquement les activités des 69 paroisses, de la Curie et des services du diocèse qui n'ont pas la personnalité morale propre.

Au plan comptable, les paroisses et les services sont organisés en unités comptables dont les comptabilités sont additionnées en fin d'exercice.

Les paroisses sont néanmoins reconnues par l'administration comme employeurs autonomes. Elles peuvent ainsi employer des salariés qu'elles prennent alors en charge tant du point de vue social que fiscal.

L'Association Diocésaine prend en charge l'intégralité du traitement des prêtres.

- Mouvements. Maison. Services :

La comptabilité de l'Association Diocésaine n'intègre pas la comptabilité des entités (mouvements, maisons d'accueil et d'hébergement, certains services, associations de fidèles, etc...) qui relèvent canoniquement du diocèse mais sont constituées en association loi 1901 ou tout autre structure juridique indépendante de l'Association Diocésaine au plan civil.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont directement inscrits en charges.

L'association a mis en œuvre à compter de 2013 la comptabilisation des immobilisations par composants quand elle a été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou que la décomposition de celles-ci présente un caractère significatif.

Les principaux postes décomposés sont :

- Le gros œuvre,
- Les façades, étanchéité, couvertures et menuiseries extérieures ;
- Les installations générales et techniques,
- Les agencements,

Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement. Pour l'ensemble des actifs, il n'a pas été répertorié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur.

A la clôture de l'exercice aucune dépréciation de la valeur d'un actif immobilisé en fonction de sa valeur actuelle n'a été enregistrée.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction d'une durée de vie prévue. Depuis 2014, il est appliqué un seuil de 1 000 € pour déterminer le caractère immobilisable de matériels dans les Paroisses, et à compter de 2017, ce montant a été porté à 5 000 € pour les seuls travaux.

Les taux d'amortissements enregistrés sont :

Logiciels informatiques	01 à 03 ans
Eglises et locaux cultuels	80 ans
Constructions et ensembles immobiliers: gros oeuvre	50 ans
Façades, Etanchéité, Couvertures, menuiseries extérieures	25 à 30 ans
Installations générales et techniques et agencements	10 à 33 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	De 05 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique et	De 03 à 10 ans
Mobilier	De 05 à 10 ans

Stocks :

Information sans objet.

Créances :

Les créances, dont les créances avec les tiers sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances avec les tiers font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Aucune provision n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Aucune provision de cette nature n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite ; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	141 962	8 136	119	149 979
Immobilisations corporelles	49 842 797	2 185 034	1 620 976	50 406 855
Immobilisations financières	176 827	79 008	59 740	196 095
TOTAL	50 161 586	2 272 178	1 681 835	50 752 929

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	140 393		119	140 274
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	10 986 798	438 335	52 183	11 372 950
sur sol d'autrui	872 642	125 970		998 614
Installations générales, agencements	1 653 940	90 617	40 592	1 703 965
Installations techniques, matériel, outillages industriels	1 877 532	409 211		2 285 985
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	6 648 257	276 723	2 917	6 922 064
Matériel de transport	86 287	271	1 088	85 470
Matériel de bureau et informatique	1 467 055	90 914	64 418	1 493 551
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	23 591 754	1 432 041	161 198	24 862 597
TOTAL GENERAL (I+II+III)	23 732 148	1 432 041	161 317	25 002 872

Eléments constitutifs du fonds commercial

Information sans objet

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	188 145	53 499	134 646
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	14 009	14 009	
Autres créances	331 624	331 624	
Charges constatées d'avance	25 673	25 673	
TOTAL	559 451	424 805	134 646

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	57 399
TOTAL	57 399

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:	2 191 107			2 191 107
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	1 402 025			1 402 025

Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles	6 394 897			6 394 897
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	31 753 804		204 603	31 549 201
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	41 741 833		204 603	41 537 230
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	251 413		24 660	226 753
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	251 413		24 660	226 753
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	41 993 246		229 263	41 763 983

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE	0	0

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	3 651 933	546 346	2 549 472	556 114
Dettes financières diverses	63 224	63 224		
Fournisseurs	423 775	423 775		
Dettes fiscales et sociales	424 055	424 055		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 593 491	3 593 491		
Produits constatés d'avance	23 306	23 306		
TOTAL	8 179 784	8 179 784		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	88 304
Dettes fiscales et sociales	162 403
Autres dettes	9 859
TOTAL	260 565

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties**Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :**

Aucune garantie n'a été donnée au cours de l'exercice

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Aucune garantie n'a été reçue au cours de l'exercice.

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 268 671 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ à l'initiative du salarié.
- l'âge de départ à la retraite : 65 ans
- le taux de rotation du personnel : 0% très peu de rotation du personnel.
- le taux moyen d'augmentation des salaires 1%.
- le taux d'actualisation retenu : 2.1%
- le taux moyen des charges sociales : 52.75% pour les non-cadres et 58.21% pour les cadres.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	6	
Non cadres	21	2
TOTAL	27	29

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 9 600 €.